



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-526
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 12 août 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2024-526 abrogeant le règlement numéro 2022-468 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 375 000 \$

QUE le règlement vise à abroger le règlement numéro 2022-468 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 375 000 \$, qui n'a pas été utilisé ;

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

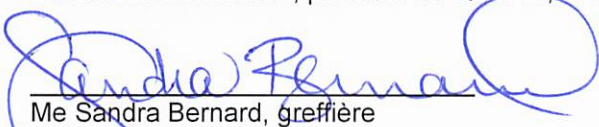
- Avis de motion : 15 juillet 2024
- Dépôt du projet de règlement : 15 juillet 2024
- Adoption du règlement : 12 août 2024
- Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : 30 septembre 2024

QUE le règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec le 30 septembre 2024 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

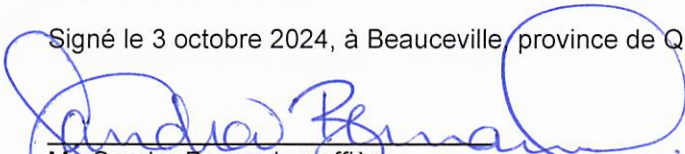
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 3 octobre 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 3 octobre 2024.

Signé le 3 octobre 2024, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière